

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1. Nom du produit: **F6686**
art.nr 0022 Brun Oxyde de fer brun:

Numéro d'enregistrement REACH: Pas applicable (mélange)

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Utilisations déconseillées:

Matière colorante (pigment), inorganique
Déconseillé pour usage ménagère.

3. Fournisseur:

Anc. Ets. Stoopen & Meeûs

Powertex International
Strombeeksesteenweg 205
1800 Vilvoorde
Belgique +32 23106090

www.powertex.be
info@powertex.be

4. Numéro d'appel d'urgence:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

1. Classification de la substance ou du mélange:

Selon règlement EC N°1272/2008: Ce n'est pas une substance/mélange dangereux.

Selon directive 67/548/EEC: Ce n'est pas une substance/mélange dangereux.

Selon directive 1999/45/EC: Ce n'est pas une substance/mélange dangereux.

2. Elements d'étiquetage selon règlement EC n°1272/2008 (CLP):

En mot:

Pictogramme:

Elements dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette:

Aucun.

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Etiquetage supplémentaire: Aucun.

3. Autres dangers:

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Définition du produit (REACH): Mélange.

Caractérisation chimique:

Comppnent	CAS n°	EINECS n°	Conc. %	Classification GHS
Fe2O3	1309-37-1	215-168-1	-	-
FeO(OH)	5127-40-01	257-098-5	-	-
Fe3O4	1317-61-9	215-277-5	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-

4. PREMIERS SECOURS

1. Description des premiers secours:

En général: En cas d'accident, consulter un médecin et montrer FDS.

Inhalation: Apporter de l'air frais. En cas d'irritation persistante : consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante : consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante : consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver aussitôt à fond à l'eau courante (min. 10 minutes) en écartant les paupières. En cas d'irritation persistante : consulter un ophtalmologue.

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations disponibles.

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser de l'eau, mousse, extincteur à sec ou CO₂, dépendant de l'environnement.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Pas d'autres informations disponibles.

3. Conseils aux pompiers: Pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA), avec une pièce en pleine visage en mode de pression positive.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation appropriée. Eviter les dégagements de poussière. Porter équipement et vêtements protectrices.

2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la dispersion des matériaux déversé et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé la pollution environnementale (égouts, voies d'eau, sol ou l'air).

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Vide ou balayage matériel et le lieu dans un conteneur à déchets désigné, étiqueté. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

1. Precautions à prendre pour une manipulation sans danger: (personnel protection see section 8)

Mesures pour manipulation sans danger:

Aucune mesure spéciale n'est requise.

Mesures contre le feu et l'explosion:

Eviter les dégagements de poussière. Aucune mesure spéciale n'est requise.

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures pour magasins de stockage et conteneurs:

Aucune mesure spéciale n'est requise.

Mesures pour stockage ordinaire:

Pas de restrictions pour stockage avec autres produits.

Information additionnelle sur conditions de stockage:

Conserver dans un endroit sec.

3. Specifications et usages:

Pas d'autres informations disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

1. Paramètres de contrôles:

Composants avec limites d'exposition professionnelle:

composant	CAS n°	Valeurs limites	Paramètre de contrôle	Remarques
Fe ₂ O ₃	1309-37-1	4 mg/m ³	poussières respirables	
Fe ₂ O ₃	1309-37-1	10 mg/m ³	poussières inhalables	

2. Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection personnel:

Protection respiratoire: Masque anti-poussière P2 en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains: Gants protectrices.

Protection des yeux: Lunettes protectrices.

Protection de la peau: Porter des vêtements protectrices afin d'éviter contact prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène: Prendre les mesures usuelles de manipulation des produits chimique.

Prendre une douche ou baigner à la fin du travail.

Contrôle de l'exposition à l'environnement:

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

1. Information sur les propriétés et chimiques essentielles:

Informations général

Etat physique: Solide. (Poudre)

Couleur: Brun

Odeur: Inodore

Point de fusion: >1000°C

Point d'éclair: -

Décomposition therm.:-

pH: 4 - 8 [Conc. (% w/w): 5%]

Densité : -

Densité relative: -

Solubilité: Insoluble dans l'eau.

Combustibilité: -

Inflammabilité spontanée: Product is not self-igniting

Temp. d'inflammabilité:-

Risque d'explosion: No explosion hazard.

Niveau d'explosion:

minimum: -

maximum: -

2. Autres informations:

Pas d'autres informations disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 1. Réactivité:** Stable dans des conditions normales de stockage.
- 2. Stabilité chimique:** Pas de décomposition dans les conditions normales.
- 3. Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de réactions dangereuses connues.
- 4. Conditions à éviter:** Aucun sous traitement normal.
- 5. Matières incompatibles:** Pas d'informations disponibles.
- 6. Produits de décomposition dangereux:** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë orale:** F6686 - LD50(orale, rat): >5000 mg/kg
- Toxicité aiguë inhalation:** - - LC50(14d, rat): 210 mg/m³
- Toxicité aiguë peau:** Pas d' informations disponibles.
- Irritation/corrosion de la peau:** Selon les critères de classification de l'UE, ne pas considéré comme irritant.
- Irritation/corrosion des yeux:** Selon les critères de classification de l'UE, ne pas considéré comme irritant.
- Irritation respiratoire:** Pas d' informations disponibles.
- Information additionnelle :** Pas d' informations disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 1. Toxicité:**
 - Toxicité aquatique:** Pas d' informations disponibles.
- 2. Persistance et dégradabilité:** Pas d' informations disponibles.
- 3. Potentiel de bioaccumulation:** Pas d' informations disponibles.
- 4. Mobilité dans le sol:** Pas d' informations disponibles.
- 5. Résultats PTB et vPvB:**
 - PTB:** Pas d' informations disponibles.
 - vPvB:** Pas d' informations disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

1. Méthodes de traitement des déchets:

Produit: Éliminer conformément à toutes les réglementations locales et nationales applicables.

Emballage contaminé: Éliminer conformément à toutes les réglementations locales et nationales applicables.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

1. numéro ONU:

ADR: Produit non dangereux.
IMDG: Produit non dangereux.
IATA: Produit non dangereux.

2. Nom d'expédition des Nations Unies:

ADR: Produit non dangereux.
IMDG: Produit non dangereux.
IATA: Produit non dangereux.

3. Classe(s) de danger, symbole de marquage:

ADR: Produit non dangereux.
IMDG: Produit non dangereux.
IATA: Produit non dangereux.

4. Groupe d'emballage:

ADR: Produit non dangereux.
IMDG: Produit non dangereux.
IATA: Produit non dangereux.

5. Dangers pour l'environnement:

ADR: Produit non dangereux.
IMDG: Produit non dangereux.
IATA: Produit non dangereux.

6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Produit non dangereux.

7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et code IBC:

Ne s'applique pas.

Remarque: ADR: European Agreement International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG: International Marine Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Classification EC 1272/2008 (CLP)
étiquetage (EU-GHS)

2. Evaluation de la sécurité chimique: Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Version: 3.0
Date d'émission: 04 04 2017

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] et de décrire les exigences de sécurité inhérente aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.